



# Commune de BIOLLET

## Conseil Municipal du vendredi 2 avril 2021

### C.A 2020 et Budgets 2021

**Présents** , S. Poughon, JP Touveron, D. Saby , Christophe Poughet, Clémence Poughet, Bruno Cherbouquet, Karen Chaffreix, Christian Gomot, C. Chambon, A. Darvenne.

**Excusée** : Elise Chaffraix.

#### 1- Vote des taux d'imposition

	Taux Biollet 2020	Proposition Taux 2021 (part communale)
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	10,69%	<b>10,69%</b>
<b>Taxe foncière (bâti) (TFPB)</b>	12,50%	<b>12,50%</b>
<b>Taxe foncière (non-bâti) (TFPNB)</b>	58,96%	<b>58,96%</b>

La suppression progressive de la **taxe d'habitation sur les résidences principales** (THp) dès 2021 au niveau local, avec les deux conséquences suivantes :

- l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties(TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière) ;
- la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de THp de communes, d'où la mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur.

**Ainsi, le taux Départemental de la TFPB de 2020 (20,48%) vient s'ajouter au taux communal de la TFPB (12,50%) : le taux global sera donc de 32,98% .**

**Délibération sur le maintien des taux communaux pour 2021** : oui à l'unanimité.

#### 2 – Compte administratif 2020 – Budget Général – Affectation du résultat

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<i>Dépenses</i>	314 698,57	Clôture : <b>+ 93 498,66</b>
	<i>Recettes</i>	408 197,23	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<i>Dépenses</i>	49 745,49	Clôture : <b>+ 506,75</b>
	<i>Recettes</i>	50 252,24	

- On peut affecter le report excédentaire en *recettes de fonctionnement* soit : **93 498,66€**
- **On peut affecter le report excédentaire en recettes d'investissement : 506€.**

**Délibération sur le compte administratif 2020 et sur l'affectation du résultat** : oui à l'unanimité

### 3 – Proposition Budget Primitif 2021

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
11.	Charges générales	160 666,55	13.	Remboursement RPI	15 000		
12.	Charges de personnel	164 400	70.	Produits des services	21 400		
14.	Attribution compensation	3 550	73.	Impôts et taxes	119 379		
65.	Gestion courante	78 279,08	74.	Dotations	155 424,92		
66.	Intérêts des emprunts	3 701,17	75.	Immeubles	13 200		
68.	Dotations aux amort.	760	002	Report excédent fonct.	93 498,66		
			↓				
			↓				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">023. Virement en recettes d'investissement au 021 :</td> <td style="text-align: right;">8 465,78€</td> </tr> </table>			023. Virement en recettes d'investissement au 021 :	8 465,78€			
023. Virement en recettes d'investissement au 021 :	8 465,78€						
Total dépenses : 420 922,58 €			Total recettes : 420 922,58 €				

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
23.	Restes à réaliser	1 442,46		restes à réaliser	1 055,30
16.	Capital emprunts	15 139,37	13	Subventions	67 880,19
23.05	Travaux de bâtiment	115 420,19	16.	Cautions	350
165	Cautions	350	16.02	Emprunt	40 000
			10.	Taxe d'aménagement	2 834
				FCTVA	0
			040.	Amortissements SIEG	760
			021.	Virement section fonct.	8465.78
			001	Excédent d'investissement	506,75
Total dépenses : 132 352,02 €			Total recettes : 132 352,02 €		

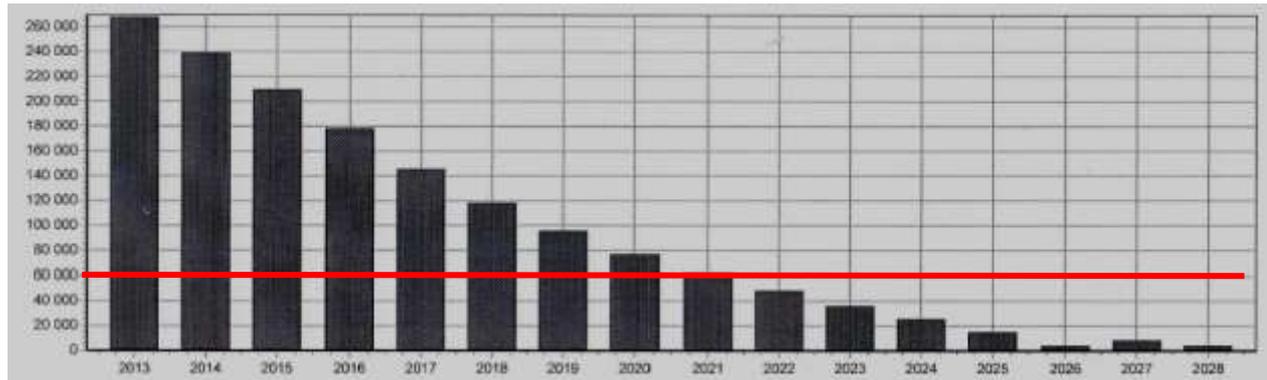
Remarque : prévisions avec les dotations estimées, seront ajustées en fonction des dotations réelles.

## Point sur l'endettement :

Tous les emprunts (pas de notion de collectivité)

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Frais divers	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2013	279 659,81	30 299,71	11 717,17	0,00	42 016,88	249 350,10
2014	249 350,10	31 576,75	10 440,13	0,00	42 016,88	217 783,35
2015	217 783,35	32 967,09	9 079,78	0,00	42 046,87	184 816,26
2016	184 816,26	34 371,80	7 645,08	0,00	42 016,88	150 444,46
2017	150 444,50	28 596,18	6 172,06	0,00	34 768,24	121 848,32
2018	121 848,33	24 048,45	5 084,72	0,00	29 133,17	97 799,88
2019	97 799,86	20 470,76	4 165,36	0,00	24 636,12	77 329,12
2020	77 329,12	12 808,31	3 416,99	0,00	16 225,30	64 520,81
2021	64 520,82	12 606,00	3 497,54	0,00	16 106,54	51 911,82
2022	51 911,82	13 241,85	2 854,82	0,00	16 106,47	36 669,97
2023	36 669,97	11 576,54	16 080,85	0,00	27 675,39	27 993,43
2024	27 093,43	10 205,56	1 603,81	0,00	11 809,37	16 887,87
2025	16 887,87	10 728,16	1 081,23	0,00	11 809,41	6 159,69
2026	6 159,69	-2 043,60	530,70	0,00	-1 512,00	8 203,29
2027	8 203,29	4 279,26	568,92	0,00	4 848,20	4 557,07

Moyenne départementale de la dette par habitant (2020) : 451€/hab  
 Biollet : 182€/hab en 2021.



### Subventions aux associations : PROPOSITION ET MODALITE ATTRIBUTION 2021

Subvention attribuée au cas par cas en fonction de l'activité réelle de l'association en 2021 ou de l'étude des frais fixes. **Rencontre demandée avec les bureaux d'associations.**

Association	Proposition 2021 (subvention débloquée sur condition)
Amis du Guillaran	160
Jumelage	100
Foire pomme de terre	600
Société de chasse	160
Amicale laïque	460
Musée de la Résistance	80
Anciens AFN	80
Comité des fêtes	550
Club Biollet Amitiés	480
Parents d'élèves (B-C-E)	300
Location chapiteaux comcom	600 ?
Piscine école	710

**Total : 3570€**

**Délibération subventions aux associations : oui à l'unanimité**

**Courrier à faire aux présidents d'association pour expliquer les formalités d'attribution en 2021.**

## TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – S.I.V de Menat

COMMUNE DE BIOLLET

ANNEE 2021 - TRAVAUX VOIRIE

N°	DESIGNATIONS	UNITES	QUANTITES	PRIX UNITAIRES	MONTANT
<b>FOUGEREIX</b>					
1	Fourniture et pose en tranchée de drain routier CR8 diamètre 300 en chaussette et remblaiement en matériaux de carrière 0/31,5 sur 1ml de large avec cylindrage, Exutoire dans champs de l'autre côté de la route	ml	115,00	120,00	13800,00
2	Création regard 50x50 avec tampon fonte 60x60 c250	u	1,00	390,00	390,00
3	Scarification support et réglage fin en 0/31,5 avec cylindrage (amorce du chemin sur 10ml prévue) et enduit bi couche gris pré gravillonné	m²	310,00	22,00	6820,00
					21010,00
<b>NOUILHAT</b>					
1	Dérasement d'accotement et balayage	m²	400,00	0,70	280,00
2	Grave émulsion avec accrochage et protection	m²	162,00	8,75	1417,50
3	Enduit bi couche	m²	2543,00	3,50	8900,50
					10598,00

**MONTANT TOTAL HT TRAVAUX**      31608,00

Subventions :

- FIC 2019 : 7 761€
- DETR 2020 : 6 591€
- FIC 2021 : 1 484€

**Reste à charge commune :15 772€** inscrit à la ligne 6554 du budget de fonctionnement.

Remarques :

- trois journées d'emplois partiels sont prévues dans le devis proposé
- le Gaec Barret-Bourduge profitera de la présence du SIV à Nouaillat pour faire goudronner, **à sa charge**, le devant de la stabulation aux abords de la voie communale.
- bicouche prévue au Bost reportée : en attente de travaux (déplacement de transformateur, WC publics...) effectué par le Monastère.
- bicouche prévue au Prat reportée : priorité donnée aux travaux urgents au Fougereix en 2021.

**Délibération vote du budget communal 2021 :**      **oui à l'unanimité.**

## 4 – Budget Service de l'eau

### Compte administratif 2020 et affectation du résultat :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<i>Dépenses</i>	52 489,16	Clôture : +29 568,49 €
	<i>Recettes</i>	82 057,65	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<i>Dépenses</i>	43 208,68	Clôture : +18 050,41 €
	<i>Recettes</i>	61 259,09	

**Délibération sur l'affectation du résultat 2020 – service de l'eau:** oui à l'unanimité.

- 29 568,49 € reportés en recettes de fonctionnement
- 18 050,41 € reportés en recettes d'investissement.

Remarque : achat pelle à pneus 23 000€ H.T en investissement.

### Vote du budget primitif 2021 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Vente eau	35 000	Entretien et réparations + frais	28 238,21
Location compteurs	11 500	Redevance pollution	5 398
Quote-part des subv.	2 548,74	Intérêts	2 039,79
Résultat reporté	29 568,49	Bâtiments publics	10 000
...		Dotations aux amortissements	12 810,46
		...	
<b>TOTAL</b>	<b>84 417,49€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 417,49€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Opération d'ordre entre sections	12 810,46	Equipement :	13 346,53
Résultat reporté	18 050,41	Restes à réaliser :	18 000
FCTVA	6 184,40	Emprunts	3 149,99
<b>TOTAL</b>	<b>37 045,27€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 045,27€</b>

**Délibération Vote sur le budget primitif 2021 SERVICE DE L'EAU:** oui à l'unanimité.

## 5 – Budget Service Assainissement 2021

### Compte administratif 2020 et affectation du résultat :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<i>Dépenses</i>	17 024,64	Clôture :  - 4 058,38€
	<i>Recettes</i>	12 966,26	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<i>Dépenses</i>	12 054,91	Clôture :  0
	<i>Recettes</i>	12 054,91	

Remarque : déficit de fonctionnement à cause du décalage entre la facturation des contrôles d'assainissement par le cabinet Oxalis et la refacturations aux propriétaires.

- Prochaine lettre d'info : remettre les tarifs du SPANC
- Lettres de rappel à la loi pour les installations non conformes (délai des 10 ans atteint)

**Délibération sur l'affectation du résultat 2020: (4058,38 en dépenses de fonct.) : oui à l'unanimité**

### Vote du budget primitif 2021 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Subvention commune	6 888,27,	Intérêts d'emprunts	1 481,11
Reversement propriétaires	4 000	Résultat reporté	4 058,38
Redevances (collectif)	1 400	Rémunérations d'intermédiaires	3 000
Quote-part des subventions	2 345,20	Dotations aux amortissements	4 312,41
...		...	
<b>Total</b>	<b>14 583,41</b>	<b>Total</b>	<b>14 583,41€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
	<b>12 193,30€</b>		<b>12 193,30€</b>
Dont résultat reporté	7 376,18	Dont de restes à réaliser	7 560,84

**Délibération - vote sur le budget primitif 2021 - SERVICE ASSAINISSEMENT : oui à l'unanimité.**

**Relance et rappel à la loi pour le SPANC : lettre aux propriétaires qui ont acheté une maison (qui n'était pas aux normes) depuis plus d'un an et qui n'ont pas fait les travaux.**

## 6 – Budget C.C.A.S 2021

### Compte administratif 2020 et affectation du résultat :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	701,37	Clôture :  656,73 €
	Recettes	1358,10	

**Délibération sur l'affectation du résultat 2020 , excédent de 656,73€ : oui à l'unanimité.**

### Vote du budget primitif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Subvention commune	1 000		1656,73
résultat reporté	656,73		
<b>Total</b>	<b>1656,73€</b>	<b>Total</b>	<b>1656,73€</b>

**Vote sur le budget primitif 2021 du CCAS : oui à l'unanimité.**

### Remarque sur le suivi des impayés et problèmes de recouvrement :

Depuis cette mandature, et parce que notre collectivité a besoin des ressources financières qui lui sont dues, un état des lieux est demandé tous les 6 mois à la Trésorerie pour avoir un inventaire précis des retards de paiement (factures d'eau, assainissement ...). Cela permet de relancer rapidement sans attendre que les retards s'accumulent sur des mois, voire des années comme par le passé.

Bien sûr, les familles qui sont confrontées à des difficultés de paiement sont reçues et sollicitées par le Maire, qui est le seul à avoir connaissance de ces informations et qui se tient aux règles de confidentialités qui s'imposent.

## 7- Questions diverses - suivi de décisions – bilan des réunions des élus

- Demande d'extension de réseau par le SIEG pour M. Scheid et Mme Codoul La Chabassiere : Mairie non consultée en amont par le SIEG, rencontre avec les demandeurs pour étude de cas.
- Etude de faisabilité Architecte GAILLARD et Associés (et CAUE) : salle des fêtes.  
Une étude de faisabilité et chiffrage a été demandée au cabinet Gaillard et associés en liaison avec le CAUE qui conseille les collectivités pour ces ouvrages.  
La demande concerne une salle de 280m<sup>2</sup> pouvant accueillir 120 personnes avec répartition comme suit :

PHASE ETUDE de FAISABILITE  
Salle Polyvalente de BIOLLET 63640

### SURFACES PROGRAMME

NIVEAU RDC

Entrée / Convivialité( Cuisine)	35,00
Salle de réunions	20,00
Sanitaires	20,00
Grande Salle	130,00
Scène	35,00
Réserves + Locaux techniques	25,00
Circulations	15,00

SURFACES PROGRAMME m2 =

**Il s'agit d'une étude de faisabilité qui n'engage pas la commune : elle permettra un comparatif chiffré et argumenté entre construction nouvelle et restauration de la salle ancienne. Cette aide à la décision est indispensable avant tout travaux conséquents sur la salle Marcel Faure totalement hors-normes.**

Coût de l'étude de faisabilité : 2300 € HT.  
Accord du conseil municipal pour engendrer l'étude : oui à l'unanimité.

- Bilan des réunions des élus :  
Smadc : Claude CHAMBON.  
Sictom : Annie Darvenne et Jean Paul Touveron.
- Devis élagage des arbres : voir devis entreprise Rozet.  
Objectif : élagage des arbres sur les voies communales pour les branches dans les fils (telecom en particulier , et EDF BT).  
Devis ETA Rozet : **100€ HT pour 100m d'élagage par pelle à pneu + sécateur.**  
Le but est d'éviter les coupures qui se produisent par grand vent et l'hiver.  
Un rappel à la loi des riverains est nécessaire et savoir qui va financer cet élagage : la commune n'a pas vocation à élaguer gratuitement les branches des propriétaires privés.  
A l'étude pour l'hiver 2021, devis en attente de réflexion. Demander d'autres devis.
- Planning dépôt de pain et journaux les dimanches : calendrier en annexe.  
Ouverture à la Mairie le dimanche de 8h à 10h30.
- Point « Musée Ecole » chez Longchambon : le projet avance bien, une équipe d'une dizaine de personnes s'est constituée (pilotage Alexandra Cornieux, Annie Darvenne et Joëlle Martins).  
Lettre d'info : demander aux habitants ceux qui ont des photos de classe anciennes et/ou objets scolaires anciens. Le projet sera présenté en réunion publique et ouverture dès que possible.
- Columbarium : dalle et murs en pierres construits par Roméo Guillot, pose des éléments du Columbarium d'ici fin avril. Mettre les cases à la réservation (voir prix dans les autres communes)
- Bibliothèque : une équipe de bénévoles (Clarisse Presle, Joëlle Martins, Maryse Guery, Vevette Gomot) a débuté le rangement de la bibliothèque de la Mairie. Elles souhaitent assurer une permanence d'ouverture du lieu à partir de l'été.
- Chemins en pente : deux essais de suppression des accotements sont en cours (chemins des Roques et de Boulard au Prat) pour voir s'ils se dégradent moins car situation catastrophique après cet hiver. Selon le résultat d'autres pourront être faits.
- Sectionnaux de La Chabassière et des Arsses : affichage d'un arrêté interdisant les dépôts sauvages.